

Allez-y! Faites-vous entendre!  
**NON** à la TAXE TV.ca

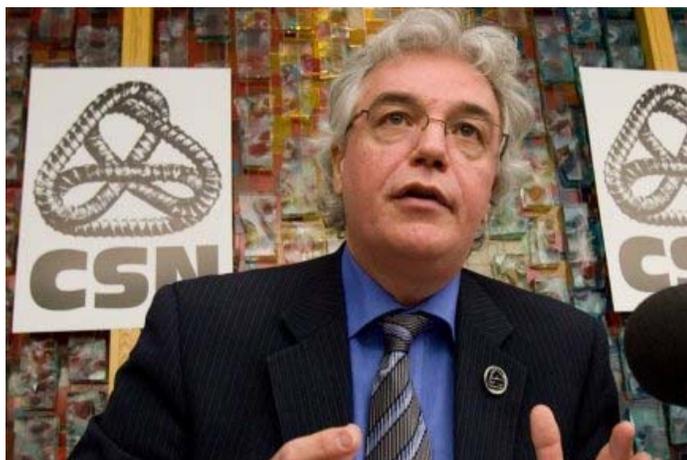
Faites-vous entendre!



**cyberpresse.ca**

Publié le 30 novembre 2009 à 10h30 | Mis à jour à 13h06

## Offres au secteur public: un «décalage énorme» selon les syndicats



Le vice-président de la CSN, Louis Roy.  
Photo: André Tremblay, Archives La Presse



**Denis Lessard**

La Presse

(Québec) Les offres du gouvernement aux 475 000 syndiqués du secteur public, encore toutes chaudes, représentent «un décalage énorme» par rapport aux attentes des employés, préviennent les centrales du Front commun.

Selon le vice-président de la CSN, Louis Roy, une fois les factures de l'équité salariale payées, l'augmentation de 7 % en cinq ans pourrait se transformer en augmentations de salaire dérisoires. «On s'approche du taux d'alcool jugé acceptable pour un conducteur», ironise le syndicaliste - le gouvernement a l'intention de ramener le taux d'alcoolémie à 0,05 %. «Ce qu'on nous offre aujourd'hui est carrément inacceptable. La distance entre nos demandes et ces offres est énorme», renchérit Denis Boyer de la FTQ.

Pour M. Roy, les employés du secteur public n'ont pas à contribuer davantage aux coupures de dépenses - Québec veut ramener la croissance des dépenses de 4,6 à 3,2 % par année, l'équivalent d'une compression de 900 millions \$ par année. Réagissant au dépôt des offres patronales, les centrales ont toutefois salué la célérité de la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon Tremblay, à répondre aux demandes syndicales faites il y a tout juste un mois.

Plus tôt lundi, Québec abattait sa première carte dans la négociation de la convention collective qui succèdera au décret de la loi 142, qui se termine en avril 2010. Pour Québec l'augmentation de la masse salariale ne doit pas dépasser 2,3 milliards \$ sur cinq ans, une augmentation de 7 % des salaires que Mme Gagnon-Tremblay a refusé de ventiler aujourd'hui. Les centrales demandaient 3,2 milliards \$ sur trois ans seulement, des augmentations de salaires totalisant 11,2 %.

Pour Mme Gagnon-Tremblay, les augmentations offertes représentent presque la moitié de la croissance des dépenses des cinq prochaines années. Il n'est pas question d'imposer un gel salarial, a indiqué la ministre dans les échanges qu'elle a eus, dimanche, avec les dirigeants syndicaux.

Aussi Québec innove en prévoyant que si la situation économique connaît une amélioration qui le justifie, les hausses proposées pour les deux dernières années pourraient être bonifiées. Québec met toutefois la barre haute. L'ajustement est conditionnel à une croissance du produit intérieur brut (PIB) supérieure aux 4,2 % prévu dans son plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Avec ses collègues à la Santé et à l'Éducation, Mme Gagnon Tremblay n'a pas caché que le gouvernement et ses réseaux avaient un important problème de rétention des employés avec 10 000 personnes qui quitteront d'ici trois ans la fonction publique. Québec est à réévaluer sa règle du remplacement d'un départ sur deux seulement. Le ministre Yves Bolduc a rappelé que le recours à des employés du privé dans son réseau coûtait 367 millions \$ de plus aux contribuables. Les 4,7 millions d'heures supplémentaires coûtent 186 millions \$.

Aussi, le gouvernement veut corriger les dispositions qui constituaient jusqu'ici un frein à l'organisation du travail, un objectif incontournable, d'insister Michèle Courchesne. Les économies ainsi générées seront réinjectées pour résoudre certains problèmes de prestation de services. Québec promet aussi d'examiner les propositions du Front commun en matière d'amélioration de l'organisation du travail.